Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES PYRENEES-ATLANTIQUES

Préfecture
Cabinet du Préfet
Communication interministérielle
pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr
Tel : 05 59 98 24 50 / 16

Pau, le 15 janvier 2013

Communiqué de presse

ALERTE METEO – VIGILANCE ORANGE

BASSIN DE L'ADOUR – PREVISION DES CRUES

N° 1

RIVIERES : NIVE ET NIVELLE - Heure : 16 H

Situation actuelle et évolution prévue :
Les précipitations de ces derniers jours ont saturé les sols. A cela s'ajoutent des pluies soutenues provoquées par une perturbation active prévue jusqu'à mercredi soir. En fin de matinée les cumuls sur 24 h étaient très significatifs pouvant dépasser localement 90 mm sur les secteurs Nive et Nivelle. Ces cumuls ont entraîné une réaction de la Nive et de la Nivelle provoquant des crues assez marquées, pour la saison.
Cette réaction est en cours de stabilisation, compte tenu d'une accalmie des précipitations en début d'après midi. Néanmoins, une nouvelle réactivation des précipitations est attendue dans la nuit de mardi à mercredi, avec une remontée de la limite pluie neige. Compte tenu que les bassins versants sont devenus très réactifs, une crue plus importante est possible dans la nuit pour ces deux cours d'eau. La réaction est plus nuancée sur les autres cours d'eau.
A noter également la présence de fortes vagues conjuguées à de forts coefficients de marée et à des vents forts de nord ouest qui s'opposent au bon écoulement des eaux, ces phénomènes pouvant perturber les écoulements de l'Adour maritime ainsi que de la Nive et de la Nivelle dans leur partie maritime.

Conseils de comportement :
Des inondations importantes sont possibles. Les conditions de circulation peuvent être rendues difficiles sur l'ensemble du réseau et des perturbations peuvent affecter les transports ferroviaires. Des coupures d'électricité peuvent se produire. Les digues peuvent être fragilisées ou submergées.
Mettez vous à l'abri. Limitez tout déplacement sauf si absolument nécessaire et conformez vous à la signalisation routière. Tenez vous informé de l'évolution de la situation. Veillez à la protection des biens susceptibles d'être inondés ou emportés (mobiliers, produits toxiques, appareils électriques…)
Respectez les déviations mises en place, ne vous engagez en aucun cas à pied ou en voiture sur une voie immergée.

Pour les maires en situation d'inondation mettez en œuvre votre Plan Communal de Sauvegarde.

Il vous appartient de vous tenir informé de l'évolution de cette crue en consultant le site :
www.vigicrues.gouv.fr